

AFFIRMATION SOLENNELLE

Je soussigné, Marc-Olivier Moisan-Plante, analyste, politiques et réglementation en matière d'énergie, et coordonnateur des dossiers relatifs à l'énergie d'Union des consommateurs (UC), située au 6226 rue St-Hubert, Montréal, Québec, H2S 2M2 affirme solennellement ce qui suit :

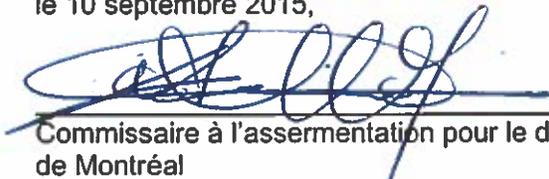
- 1- Je suis analyste, politiques et réglementation en matière d'énergie à l'emploi d'UC;
- 2- J'ai préparé à ce titre un mémoire dans le cadre du dossier R-3879 phases 3 et 4, Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite de Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2014;
- 3- Ce mémoire est versé au dossier comme pièce C-UC-0050;
- 4- Tous les faits qui y sont allégués sont vrais;
- 5- J'adopte ce mémoire à titre de preuve pour UC et précise également qu'UC adopte comme sa preuve le rapport préparé par madame Viviane de Tilly (C-UC-0051), ainsi que les réponses à la demande de renseignements (C-UC-0054) qui lui a été adressée.

Et j'ai signé à Montréal, ce 10 septembre 2015



Marc-Olivier Moisan-Plante

Déclaré solennellement devant moi à Montréal
le 10 septembre 2015,



YANNICK LABELLE, AVOCATE
(283135-0)

Commissaire à l'assermentation pour le district
de Montréal